Accessibilité des boutiques numériques

Déclaration d'accessibilité

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à la disponibilité numérique de notre offre de magasin en ligne.

Nous souhaitons que chacun puisse utiliser notre magasin en ligne sans restriction. C'est pourquoi nous nous engageons à garantir l'accessibilité numérique et travaillons sans relâche pour rendre notre offre accessible à tous. Pour nous, garantir l'accessibilité est un élément clé pour promouvoir activement l'intégration et créer des expériences d'achat réussies pour tous.

C'est pourquoi nous mettons tout en œuvre pour que notre offre en ligne **soit conforme aux exigences d'accessibilité spécifiées dans la réglementation nationale mettant en œuvre la directive (UE) 2019/882, c'est-à-dire dans la loi du 26 avril 2024 relative au respect des exigences d'accessibilité de certains produits et services par les entités économiques (Journal officiel de 2024, point 731).**

Cette déclaration d'accessibilité s'applique à: https://fr.e-mossa.eu/

1. Description générale du service

Nous mettons à votre disposition notre magasin en ligne via notre site web. Il s'agit d'un service électronique au sens de la directive (UE) 2019/882 et de la loi du 26 avril 2024 relative au respect des exigences d'accessibilité de certains produits et services par les entités économiques (JO de 2024, point 731).

Dans notre magasin en ligne, vous pouvez :

- Achetez les produits proposés en magasin

2. Descriptions et explications concernant le service offert et fourni, ainsi que les informations nécessaires à l'utilisation du service

Les produits proposés dans le magasin peuvent être ajoutés au panier sans engagement via les pages/fiches produits. Avant de passer commande, vous pouvez à tout moment corriger les données saisies et les produits dans le panier. Pour ce faire, utilisez les fonctions fournies et expliquées lors du processus de commande. Les modes de paiement disponibles sont également indiqués lors du processus de commande.

3. Évaluation de la conformité aux exigences d'accessibilité

3.1 Application des normes harmonisées et des spécifications techniques

Notre site Web répond:

- en partie à la version 2.2 des Règles pour l'accessibilité des contenus Web (WCAG). Atteint le niveau AA.

Les WCAG sont une norme internationale relative aux directives d'accessibilité. Elles ont été créées et sont mises à jour par le World Wide Web Consortium (3WC), l'organisme chargé de la normalisation des technologies sur Internet. Leur objectif est de créer des cadres et des normes d'accessibilité numérique permettant à tous d'accéder et d'utiliser les services numériques.

3.2 Mesures de soutien supplémentaires

Mesures mises en œuvre pour soutenir l’accessibilité:

- amélioration de la navigation grâce à votre clavier,

- amélioration du port d'affichage méta pour débloquer la possibilité de zoomer sur les éléments

- amélioration des listes et des conteneurs pour obtenir la structure de texte appropriée,

- changement de la couleur du texte pour obtenir le contraste approprié,

- changement des titres H2/H3 pour maintenir la structure de texte appropriée,

- ajout d'attributs aria-label pour les éléments de bouton et d'autres éléments qui en ont besoin,

- ajout d'attributs alt (img),

- raccourci des noms de produits dans alt à 180 caractères.

4. Coordonnées - rapports sur les obstacles à l'accessibilité

Avez-vous constaté des problèmes d'accessibilité? Pouvons-nous améliorer quelque chose? Dans ce cas, n'hésitez pas à nous contacter.

Vous pouvez nous contacter par courrier traditionnel ou par email:

MOSSA Marcin Błahyj i Piotr Błahyj Spółka Cywilna

ul. Barwna 53

87-100 Toruń, Pologne

E-Mail: fr.store@e-mossa.eu

5. Autorités de surveillance du marché

Les autorités chargées de la surveillance du marché en vue de garantir le respect des exigences d'accessibilité sont indiquées à l'article 38, paragraphe 3, de la loi relative au respect des exigences d'accessibilité pour certains produits et services par les entités économiques. L'autorité de contrôle compétente est:

Président du conseil d'administration de PFRON (https://www.pfron.org.pl/kontakt/) en termes de suivi de la disponibilité des produits et services.

Ministre chargé de l'informatisation (www.gov.pl/web/cyfryzacja) en relation avec les services de commerce électronique.

Président de l'Office des communications électroniques (uke.gov.pl/kontakt/) en ce qui concerne les équipements terminaux grand public dotés de capacités informatiques interactives utilisés pour offrir ou fournir des services de télécommunications et des services d'accès aux services de médias audiovisuels, les terminaux, les services de télécommunications et les services d'accès aux services de médias audiovisuels, les systèmes matériels informatiques grand public à usage général et leurs systèmes d'exploitation, les lecteurs de livres électroniques et les services de distribution de livres électroniques.